

TROSLY-BREUIL, *Trosli le Chanvre, Troly, Breuil-Trosly, Trosli, Trolly, Trosley, Troili, Troisley* (*Trosleium, Troslegium* en 921, *Trosliacum* en 955, *Trolliacum* en 1218), dans la vallée de l'Aisne et sur la limite occidentale, entre *Rethondes, Berneuil* au nord, *Cuise-Lamotte* à l'est, *Vieuxmoulin* du canton de Compiègne au sud-ouest, Compiègne à l'ouest.

Le territoire affecte la figure d'un triangle qui aurait pour base la rivière d'Aisne; il comprend au midi les coteaux du Mont-Saint-Marc et du Mont-Collet, étant borné dans la forêt de Compiègne, par la route du Crinquet, la route tournante sous le Mont-Saint-Marc, celle du carrefour de l'étang à Cuise, et la route Marillac.

Le chef-lieu est assis vers le centre au pied du Mont-Collet; il est formé de cinq rues qui s'étendent entre la forêt et la route royale de Compiègne à Soissons, sur laquelle on voit aussi quelques maisons récemment bâties et dont on appelle l'ensemble la *Maison bleue*.

Cette commune est divisée en deux sections, *Trosly* et *Breuil*.

*Trosly*, qu'on surnomme *Trosly-au-bois* et *Trosly-le-chanvre*, était une maison royale sous les Carlovingiens. On connaît des ordonnances de Carloman rendues dans ce lieu au mois de février 883.

Il s'y tint quatre conciles ou assemblées générales. Le premier remonte au vingt juin 909; l'archevêque de Reims, assisté de ses suffragans, l'archevêque de Rouen et l'évêque de Cambrai prirent part à cette réunion dont les décrets divisés en quinze chapitres présentent un triste tableau de la situation du pays et du relâchement des règles ecclésiastiques; on s'y plaint notamment de l'intrusion des abbés laïcs dans les monastères où ils logeaient, dit Carlier, leurs femmes, leurs enfans, leurs soldats et leurs chiens.

Le deuxième concile eut lieu en 921 sous la présidence de l'archevêque de Sens et en présence du roi Charles-le-Simple. On y traita des affaires de l'église de Reims.

En 924, troisième réunion présidée par Sculphe, archevêque de Reims. Herbert III, comte de Vermandois, y comparut pour s'entendre condamner à restituer les biens qu'il avait usurpés à l'évêché de Cambrai.

En 927, réunion des évêques de la province de Reims; il y fut question de l'élargissement de Charles-le-simple, que le comte de Vermandois gardait prisonnier. L'assemblée eut lieu malgré la défense du roi Raoul.

Le roi Lothaire tint en novembre 956 un *placitum* ou réunion des états du royaume; mais les historiens ne font connaître ni l'objet, ni la durée de ce parlement.

Les hommes du roi furent affranchis à *Trosly* par Louis-le-jeune, en même-tems que ceux de *Couloisy* et de *Croutoy*, au mois de septembre 1155.

En 1258, la terre de *Trosly* dépendait des seigneurs d'*Attichy*.

On croit que le château royal fut détruit par les Normands. Il était situé près du village entre la route de Soissons et la rivière d'Aisne. Ses fondations qui ont été reconnues et ensuite enlevées pour des constructions particulières, avaient vingt à vingt-quatre mètres de longueur dans la direction de la route. L'emplacement, quoique cultivé depuis long-tems, est encore couvert de tuiles brisées et de fragmens d'architecture sur une étendue de deux hectares. On en a retiré dans le siècle dernier quantité de grandes dalles qui ont fait donner à ce lieu le nom de *terre à carreaux*.

Il n'y avait à *Trosly* qu'une chapelle dédiée à saint Martin, où l'on célébrait autrefois la messe tous les dimanches, mais qui n'est plus qu'une simple maison. On y a maintenu cependant la cloche communale.

*Breuil* est situé sur la grande route de Soissons, à quinze cents mètres environ à l'est de *Trosly*. On y compte quatre-vingts feux. Les historiens ont souvent confondu les deux villages, parce que celui-ci a été appelé quelquefois *Trosly-Breuil* par opposition à *Trosly-le-bois*. On le trouve désigné sous les noms de *Broïlum Compendii* en 883, *Brogilium*, *Bruelii villa*, *Brolium*, *Brucelium*, *Bruellium*, *Bruolium*, *Bruelium*. C'était une terre du fisc que le maire Ebroin fit donner à l'abbaye de Notre-Dame de Soissons, donation confirmée en 858 par Charles-le-chauve.

L'évêque Heddon attribua la cure à la même abbaye, ce qui fut approuvé en 1057 par le roi Henri I, et en 1148 par bulle du pape Eugène III.

Ce bénéfice, placé sous le vocable de saint Hilaire, est réduit en succursale.

*Breuil* fut brûlé dans la Jacquerie de 1359. La terre appartenait aux seigneurs de *Cuise*.

L'église a été reconstruite au seizième siècle. Le chœur, polygone, a ses fenêtres et leurs sous-divisions en plein-cintre; on voit à l'intérieur le commencement de voûtes auxquelles on a substitué un simple plafond. La nef est moderne ainsi que le clocheton qu'elle supporte, mais son lambris a des ornemens du même tems que le chœur. On remarque au-dessus de la porte un bas-relief représentant l'enfant Jésus adoré par des bergers en costume religieux. Au-dessous est une épitaphe en lettres ogivales, qui n'a aucune relation avec le bas-relief; elle est ainsi conçue :

*Entrez vous qui par ici passés  
Priez pour les trespasés*

<i>Espécialement pour l'ame de Marguerite de Toussaint Martin</i>	<i>fille de</i>	<i>et aussi pour l'ame de Louis de la Brumiere</i>
<i>laqu'elle eut époux Louis de la Brumiere et trépassa le vingt du mois d'octobre l'an CIOCCCLXXI</i>		<i>Le qu'el Trepassa le de l'an</i>
		<i>jour</i>

Cette inscription concerne des seigneurs de *Cuise* qui l'étaient aussi de *Breuil*; elle devait servir à la fois pour la femme et pour le mari qui n'était pas encore mort, lorsqu'on fit usage de la pierre, puisque les dates de son décès ne sont pas remplies.

L'abbaye de Notre-Dame de Soissons avait fondé à *Breuil* un établissement religieux dont il reste quelques vestiges sur la place de l'église, près de la rue d'Orléans.

*La Bonne trouée*, autrefois *Bonné trouvée*, et par corruption *Borne trouée*, est un écart presque à la limite ouest du territoire au bord de l'Aisne; cette ferme a été bâtie vers 1760.

*La Joyette*, autre maison isolée à l'ouest de la précédente, a été construite en 1777. On l'appelait d'abord *la Hutte*.

A l'est de *la Bonne trouée* et au nord-ouest de *Trosty*, est l'écueil d'*Hérant*, dans l'Aisne. Il y avait auprès une ferme nommée le *Hérang*, *Harant*, qui fut emportée en 1784 par un débordement. On y établit maintenant un barrage éclusé.

On voit sur la pente du mont Saint-Marc, vis-à-vis *Rethoudes*, un bloc de roche calcaire haut de trois mètres, avec une circonférence de vingt-sept mètres; cette masse, connue sous les noms de *Pierre torniche*, *Pierre qui tourne*, paraît être un monument d'origine celtique.

La commune possède environ quarante hectares de pâtures marécageuses indivis avec *Cuise*.

Le cimetière fermé de murs entoure l'église.

Les habitans ont droit d'usage dans la forêt de Compiègne.

On trouve dans l'étendue du pays des carrières, un four à plâtre, une tuilerie.

La culture du chanvre et les travaux incessans de la forêt occupent toute la population.

*Contenance* : Terres labourables, 365 h. 47,90. — Jardins potagers, 15 h. 57,50. — Bois, 476 h. 66,10. — Vergers et pépinières, 1 h. 59,35. — Friches, 12 h. 83,30. — Pâtures, 0 h. 33,10. — Prés, 124 h. 27,65. — Marais, 50 h. 23,05. — Eaux, 17 h. 47,25. — Places, routes, chemins, 27 h. 32,25. — Propriétés bâties, 6 h. 39,36. — Total : 1098 hect. 16,81.

Distance d'*Attichy*, 7 kil. — De Compiègne, 1 myr. 2 kil. — De Beauvais, 8 myr. 7 kil. — Marchés, Compiègne, *Attichy*. — Bureau de poste, Compiègne. — Population, 869. — Nombre de maisons, 264. — Revenus communaux, 1155 fr.